

# **REGLEMENT DU JEU**

## **GRANDE LOTERIE DUCATILLON « 100% REMBOURSE »**

### **Article 1 – Société organisatrice et définition du jeu**

La société Jean Nicolas DUCATILLON, SAS au capital de 272 700 euros est inscrite au registre du commerce et des sociétés de LILLE sous le numéro B 414 698 134 ayant son siège social au 21 allée de la Briqueterie -59493 VILLE-NEUVE D'ASCQ, organise un tirage au sort gratuit avec obligation d'achat intitulé GRANDE LOTERIE DUCATILLON « 100% REMBOURSE » du 26 septembre au 1er octobre 2023.

### **Article 2 – Conditions et modalités de participation**

Ce jeu est ouvert à toutes les personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine (hors Corse et DOMTOM), à l'exception des personnes ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du jeu, leurs ayants-droits, les membres du personnel de DUCATILLON et leur famille. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas prendre part au tirage sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants. Un seul bulletin par foyer (même nom et même adresse postale). Toute personne ne remplissant pas ces conditions sera exclue du tirage au sort. Toute information incomplète ou illisible ne pourra être retenue comme valable.

Pour participer, il suffit de passer commande chez Ducatillon entre le 26 septembre au 1er octobre 2023 directement sur le site internet ducatillon.com.

Pour être valide, chaque participation devra impérativement contenir les coordonnées complètes du participant : nom, prénom, adresse postale précise, adresse e-mail et téléphone.

### **Article 3 - Présentation des lots**

Les lots à gagner consistent au remboursement intégral de 5 commandes clients à hauteur d'une commande par jour (soit 6 commandes remboursées sur la totalité du Jeu) parmi toutes les commandes passées sur le site ducatillon.com entre le 26 septembre au 1er octobre 2023. Le remboursement se fera dans la cagnotte du compte client sur le site Ducatillon.com, sur base du montant total de la commande incluant les marchandises commandées ainsi que les frais de port facturés au client.

Le montant de la cagnotte pourra être utilisé dans la limite de validité d'un an à compter de la date de remboursement, en une seule fois ou sur plusieurs commandes différentes.

DUCATILLON se réserve le droit, en cas de force majeure, de remplacer ces lots par d'autres lots de valeur équivalente ou supérieure. Les lots ne pourront pas être échangés contre leur valeur numéraire.

### **Article 4 – Désignation des gagnants et obtention des lots**

Les 6 tirages au sort auront lieu chaque jour pendant la période de validité du Jeu et se feront chez Ducatillon en présence du directeur et des responsables du jeu

Ainsi, un gagnant sera tiré au sort chaque jour entre 26 septembre au 1er octobre 2023 parmi toutes les participations liées aux commandes enregistrées sur la journée précédant le tirage selon planning détaillé ci-dessous ; soit un total de 6 gagnants sur la période complète du jeu :

1er tirage au sort : le 27 septembre pour le 1er jour de participation (commandes passées le 26 septembre 2023)

2ème tirage au sort : le 28 septembre pour le 2ème jour de participation (commandes passées le 27 septembre 2023)

3ème tirage au sort : le 29 septembre pour le 3ème jour de participation (commandes passées le 28 septembre 2023)

4ème tirage au sort : le 30 septembre pour le 4ème jour de participation (commandes passées le 29 septembre 2023)

5ème tirage au sort : le 1er octobre pour le 5ème jour de participation (commandes passées le 30 septembre 2023)

6ème tirage au sort : le 2 octobre pour le 6ème jour de participation (commandes passées le 1er octobre 2023)

Chaque gagnant sera averti par courrier électronique et/ou téléphone le jour du tirage au sort et devra répondre dans un délai de 15 jours à compter de la notification de son gain. A défaut, le gain sera perdu et remis à un autre gagnant. Le lot sera crédité sur la cagnotte de chaque gagnant sur le compte Ducatillon.com, le jour qui suit la réponse du client et au plus tard le 31 octobre 2023. DUCATILLON ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi de la dotation à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si le lot n'a pu être livré au destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de DUCATILLON (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc. ...), il restera définitivement la propriété de DUCATILLON.

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité, leur lieu de résidence. A ce titre, DUCATILLON se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 10 du code civil. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

Le nom des gagnants pourra être obtenu sur demande écrite à DUCATILLON – Service Client - BP 80265 – 59665 Villeneuve d'Ascq cedex.

En participant à ce Grand Jeu, les gagnants autorisent DUCATILLON à utiliser, à des fins publicitaires et sur tout support commercial pour une durée d'un an à compter de la date de fin du Jeu, leur nom, prénom(s), ville et département de résidence ainsi que toutes photos éventuelles liées à la remise de leur lot. Cette utilisation ne peut ouvrir droit à une quelconque rémunération ou avantage autre que le lot gagné.

### **Article 5 – Données nominatives et personnelles**

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement des participations au jeu. Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement ou de limitation du traitement de vos données personnelles, que vous pouvez exercer en écrivant à [dpo@ducatillon.com](mailto:dpo@ducatillon.com) ou ou Ducatillon Service Relation Clientèle 21 allée de la Briqueterie -59650 Villeneuve d'Ascq, en joignant une copie de votre pièce d'identité. Vous pouvez aussi gérer vos données personnelles et vos préférences dans votre espace client à tout moment.

### **Article 6 – Règlement du jeu concours**

Le règlement complet du jeu sera consultable durant toute la durée du jeu sur le site [ducatillon.com](http://ducatillon.com). Un exemplaire sera adressé par email à toute personne qui en fera la demande écrite auprès de DUCATILLON – Service Client - BP 80265 – 59665 Villeneuve d'Ascq cedex ou [serviceclient@ducatillon.com](mailto:serviceclient@ducatillon.com). La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux- concours en vigueur en France. Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, DUCATILLON se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Le règlement peut être modifié à tout moment par les organisateurs sous la forme d'un avenant, dans le respect des conditions énoncées. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne sur le [ducatillon.com](http://ducatillon.com) et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

### **Article 7 – Responsabilités**

De façon générale, DUCATILLON ne pourrait être tenu pour responsable si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, ce jeu devait être modifié ou reporté ou si la nature ou les lots annoncés devaient être modifiés. Aucun lot ne pourra faire l'objet d'une contrepartie financière ou être repris, ou échangé contre un autre produit. DUCATILLON décline toute responsabilité pour les incidents et accidents qui pourraient se produire pendant la durée de jouissance du lot et du fait de son utilisation.

### **Article 8 - Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet**

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu. DUCATILLON mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu. Pour autant elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet indépendant de sa volonté.

### **Article 9 - Loi applicable**

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.